



La Procédure Civile (F003)

AVEC CLAIRE DE GIACINTO

Acquérir des connaissances pratiques et des outils pour démarrer dans l'expertise, en procédure civile.

DURÉE ► **8 à 14 heures** selon la formule choisie.

MÉTHODES ► **E-learning / supervision / visio** selon la formule choisie

TARIFS ► **3 formules selon vos besoins**

A. PRÉSENTATION

- Formation en e-learning. Il s'agit d'un parcours qui propose plusieurs alternatives de formation aux apprenants :
 - Une formation asynchrone, entièrement en ligne (formule autonome)
 - Une formation asynchrone, entièrement en ligne avec un ajout d'heures de supervision (formule supervisée)
 - Une formation en ligne, synchrone, dans un groupe fermé de 8 personnes maximum, en visioconférence. (formule synchrone)
- Durée d'accès à la formation illimitée (sauf pour la version synchrone dont les dates sont définies à l'avance)
- Un programme construit de manière progressive et intuitive pour permettre la construction d'un socle de compétences théoriques et pratiques.

1



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur





- Un parcours pédagogique composé de vidéos, de PDF téléchargeables et de questionnaires pour mesurer vos acquis.
- Nos services sont joignables par mail ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 17h pour faciliter la prise en main de votre espace de formation.

B. DATES

1. **Formules Autonome & Supervisée** : À partir du moment où vous achetez la formation, vous ouvrez un accès via votre espace personnel à votre espace de formation. Vous pouvez travailler en toute autonomie et à votre rythme sur les supports mis à votre disposition et suivre la progression de vos apprentissages.
2. **Formule Supervisée** : les dates de supervision sont prévues entre vous et le superviseur. Elles peuvent être effectuées durant la formation théorique ou à l'issue pour accompagner la mise en pratique.
3. **Formule Synchrones** : les dates de formation sur l'année en cours sont disponibles sur notre site internet. Vous y aurez accès en cliquant ci-contre [DATES](#). Vous recevez trois semaines avant l'atelier vos accès à la plateforme de formation. Vous découvrez à votre rythme le contenu. Le jour de l'atelier, des exercices de mise en pratique sont proposés. Les ateliers sont organisés sur une plateforme de distanciel (Google Meet).

C. PUBLIC

Cette formation est destinée à tout professionnel souhaitant démarrer l'expertise judiciaire au civil. Elle est aussi adaptée aux experts déjà nommés en période probatoire ou sur les listes pour consolider et renforcer leurs connaissances.

Elle est toutefois plus spécifiquement adaptée aux **psychologues** ou aux **psychiatres** (ou aux étudiants souhaitant pratiquer l'expertise une fois formés).

D. PRÉREQUIS

Cette formation vous est tout particulièrement destinée si...

- Vous souhaitez démarrer dans le domaine de l'expertise sans savoir comment vous y prendre,
- Vous pratiquez l'expertise depuis des années mais ressentez le besoin de reprendre les fondamentaux de la procédure pénale, voire ou les approfondir,
- Vous ne trouvez pas de formation en présentiel répondant à vos attentes
- Vous êtes autonome en formation,
- Vous n'avez pas la possibilité (disponibilité et mobilité) d'assister à une formation en présentiel.

Ne vous inscrivez pas si...

- Vous n'avez pas les conditions matérielles suffisantes pour une formation en ligne.
- Pour les institutions, vérifiez avec votre service informatique que les pare-feux n'empêcheront pas l'accès à la plateforme.

E. OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, vous serez en capacité de réaliser des expertises diligentées dans le cadre d'une procédure civile. Vous connaîtrez les attendus des missions, le cadre légal, les devoirs et les limites de l'expertise. Vous aurez les prérequis nécessaires pour répondre aux questions et structurer vos rapports.

F. PROGRAMME

Introduction

Chapitre 1 : La procédure civile

- A. Les enjeux de la procédure civile
- B. Les principes de la procédure civile
- C. Le déroulement de la procédure civile
- D. Les acteurs de la procédure civile

Quizz chapitre 1

Chapitre 2 : Les champs de l'expertise

- A. L'expertise psychiatrique
- B. L'expertise psychologique
- C. L'intervention de l'expert
- D. Le rapport de l'expert

Chapitre 3 : Les différentes expertises diligentées au civil





- A. Les expertises en réparation de préjudice
 - B. Les expertises pour le JCP
 - C. Les expertises pour le JE au civil
 - D. Les expertises pour le JAF
 - E. Dans le cadre des soins contraints
 - F. Les expertises pour la sécurité sociale
- Quizz chapitres 2 et 3*

Chapitre 4 : Zoom sur les expertises en réparation du préjudice

- A. Quelques définitions
 - B. La nomenclature
 - C. Les barèmes
 - D. La conduite de l'expertise
 - E. Le rapport d'expertise
- Quizz chapitre 4*

Chapitre 5 : Zoom sur les expertises familiales

- A. L'expertise de l'enfant
- B. L'expertise des parents
- C. L'expertise familiale

G. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Des supports théoriques sous forme de PDF téléchargeables et imprimables pour faciliter le confort d'apprentissage de l'apprenant. Des ressources vidéo de présentation des points clés de la formation.

Des annexes venant compléter les apports théoriques.

La possibilité pour l'apprenant de prendre rendez-vous avec le formateur pour approfondir certains points, valider des compétences ou obtenir des informations complémentaires (sur la version « de la théorie à la pratique »).

Un forum ouvert aux apprenants pour faciliter les échanges et l'apprentissage collectif.

H. VALIDATION DES ACQUIS

Des quizz réguliers seront présentés pour valider les connaissances acquises et permettre de mesurer la mise en place des compétences.

La réussite des questionnaires valide la poursuite du programme (un score supérieur ou égal à 70% de réussite sera demandé pour valider l'acquisition des compétences). Si l'apprenant échoue à trois reprises au quizz, un échange avec le formateur sera programmé afin d'évaluer la difficulté rencontrée.

Des questionnaires de satisfaction seront transmis aux apprenants en fin de formation.

Attestation de réussite de la formation & de règlement délivrées à l'issue.

Attestation de présence délivrée sur demande.

I. INTERVENANTS

Claire DE GIACINTO

Psychologue clinicienne, formée en criminologie clinique, thérapeute systémique (familiale et de couple), thérapeute ICV certifiée.



Praticienne Theraplay. Formée à la psychopédagogie.

Intervenante depuis plus de 10 ans à l'École Nationale de la Magistrature.

Formatrice pour plusieurs organismes.

Pratique de l'expertise depuis une quinzaine d'année et sur plusieurs territoires de la métropole.

Accompagne depuis plusieurs années des professionnels désireux de se lancer dans la pratique de l'expertise.

J. NOMBRE D'HEURES

Selon la formule, le nombre d'heures varie.

La formation est prévue sur une durée d'apprentissage de 8 heures pour la partie théorique.

1. La **Formule Autonome** comprend uniquement la partie théorie et dure 8 heures.
2. La **Formule Supervisée** comprend la partie théorie (8h) + 3h de supervision individuelle, soit 11 heures au total.
3. La **Formule Sychrone** comprend la partie théorie (8h) + 6h d'ateliers en groupe, soit 14 heures au total.

K. TARIF DE LA FORMATION

160€ TTC pour la formule Autonome

280€ TTC pour la formule Supervisée

320€ TTC pour la formule Sychrone

7



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur